

LA DIPLOMATIE DE L'URGENCE

Centre de crise
et de soutien



Ministère des Affaires étrangères
et du Développement international

Sommaire

5	Le Centre de crise et de soutien
6	Ses missions
6	Un réseau de partenaires interministériels et internationaux
7	Organigramme du Centre de crise et de soutien
8	Le Centre de crise et de soutien en chiffres
9	Administration et logistique
11	La Mission pour l'anticipation et les partenariats
12	L'anticipation en amont des crises
12	Les partenariats ou le soutien aux entreprises françaises en zone de crise
15	Le Centre de situation
16	Veille et alerte
17	Analyse et planification
17	Sensibiliser et former les opérateurs de la coopération internationale
18	Accompagner les entreprises françaises à l'étranger
18	Coopération européenne
18	Services aux usagers
21	Les opérations d'urgence
22	La gestion des crises consulaires
24	La Cellule interministérielle d'aide aux victimes
25	Le traitement des affaires individuelles à l'étranger
27	L'ambassadeur chargé du suivi des catastrophes aériennes
27	L'expertise médicale
29	La Mission pour l'action humanitaire
30	La réponse humanitaire d'urgence française
30	Faire vivre la diplomatie humanitaire
31	Partenariats au bénéfice de l'action humanitaire de la France
32	Relations avec les autres ministères
33	Relations avec les collectivités territoriales
33	Les instruments financiers
35	La Mission pour la stabilisation
36	Périmètre d'intervention sectoriel : trois axes stratégiques
38	Des partenaires et opérateurs rompus aux terrains de crise

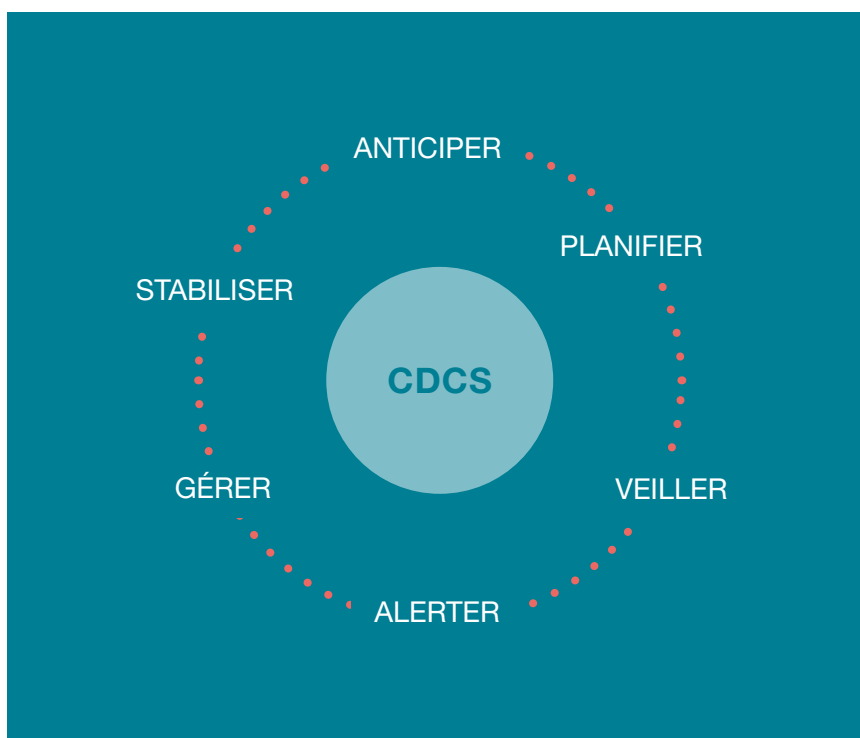
1 **LE CENTRE DE CRISE ET DE SOUTIEN**

Le Centre de crise et de soutien est chargé de la veille, de l'anticipation, de l'alerte et de la gestion des crises se déroulant à l'étranger et nécessitant soit une réaction à un événement menaçant la sécurité des ressortissants français à l'étranger, soit une action humanitaire d'urgence. Il est également chargé du soutien à la stabilisation postcrise.

Ses missions

Dans un monde rendu plus instable par la multiplication des crises, où de plus en plus de ressortissants français vivent et voyagent à l'étranger, la capacité de l'État à répondre à des situations de crise est un élément clé de la politique extérieure de la France.

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) s'est doté depuis 2008 d'un outil de gestion de crise qui permet de suivre l'évolution des risques et des menaces et, dans un certain nombre de cas, de déclencher des opérations de secours. Directement placé sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, le Centre de crise et de soutien (CDCS) est compétent pour les crises qui mettent en danger la sécurité des Français à l'étranger comme pour les crises à caractère humanitaire. Il est également chargé du soutien à la stabilisation postcrise.



Un réseau de partenaires interministériels et internationaux

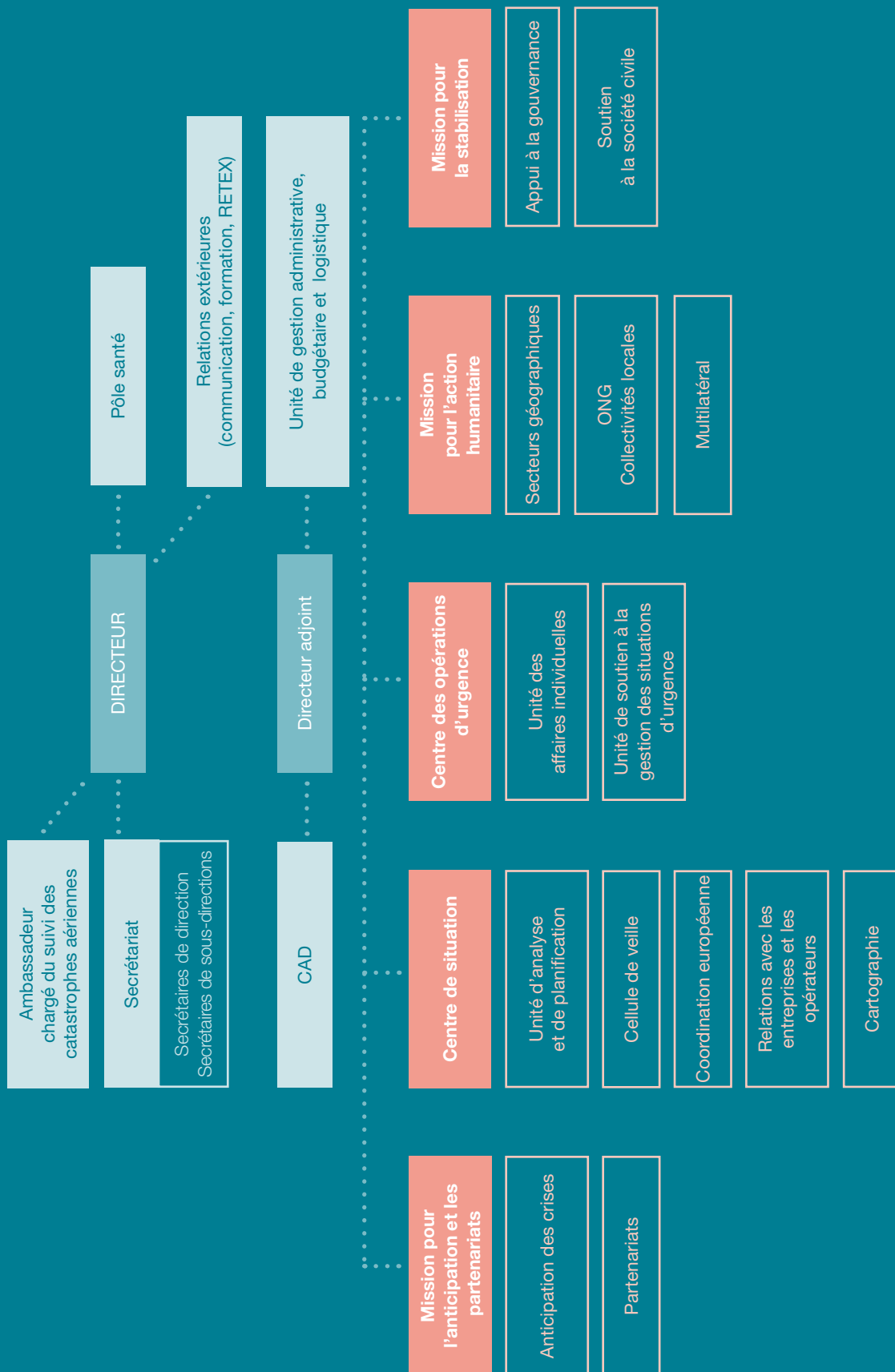
Le CDCS a pour vocation de mobiliser et de coordonner l'ensemble des moyens du Quai d'Orsay et des autres administrations en cas de crise à l'étranger. Il travaille ainsi en liaison étroite avec un réseau de partenaires ministériels : le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, le Centre de planification et de conduite des opérations du ministère de la Défense, le Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises du ministère de l'Intérieur, l'agence Santé publique France du ministère de la Santé.

Le CDCS constitue également un pôle de partenariat extrêmement actif pour tous ceux qui, à un titre ou à un autre, font face à des situations de crise hors de France : les organisations non gouvernementales (ONG), les entreprises, les collectivités territoriales, mais aussi les Français rési-

dents ou de passage à l'étranger, leurs élus, les organismes onusiens et européens et les centres de crise étrangers.



Organigramme du Centre de crise et de soutien



Le Centre de crise et de soutien en chiffres

78

PROFESSIONNELS
de la gestion de crise

diplomates • analystes •
experts • opérationnels •
experts humanitaires •
logisticiens • médecins •
psychologues •

24

HEURES SUR 24

• Fonctionnement •

7

JOURS SUR 7

« Conseils aux voyageurs »

+ de

8 MILLIONS DE
CONNEXIONS

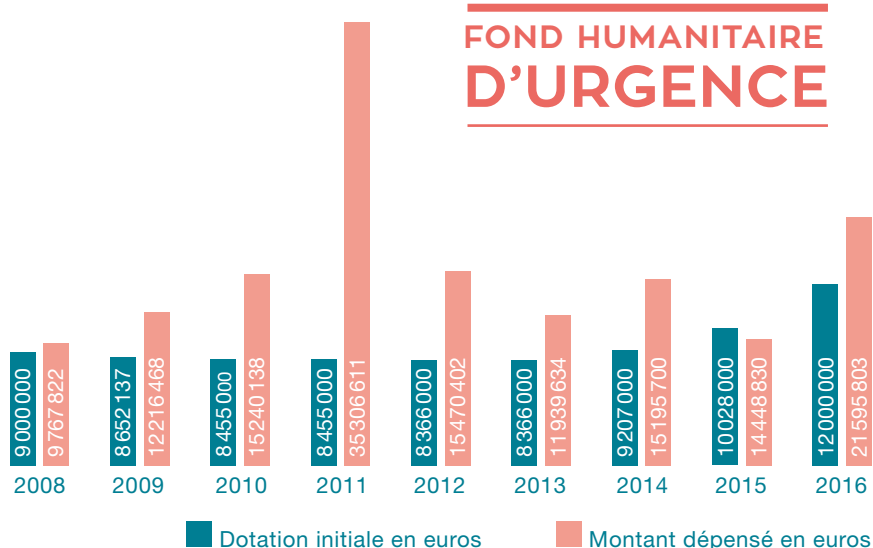
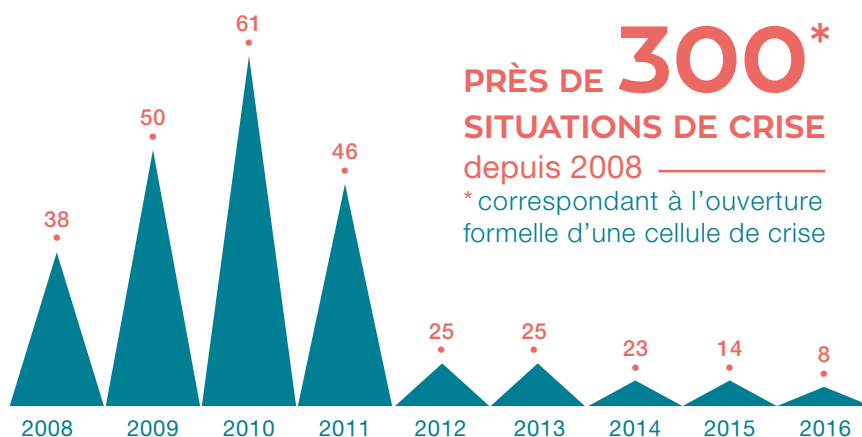
par an

Budget pour
la sécurité
des Français
à l'étranger et
la coordination
de la CIAV

4,37 **MILLIONS**
D'EUROS

par an

dont une
partie est mise
à disposition
des ambassades
et consulats
de France.



Administration et logistique

Un pôle dédié à la logistique de crise

L'Unité de gestion administrative et de soutien logistique s'organise autour de 3 pôles : un pôle financier, un pôle logistique et un pôle moyens de communications. Cette unité gère un budget de fonctionnement qui s'adapte en situation de crise en fonction des besoins et des urgences rencontrées par les ambassades et consulats de France.

Ces moyens budgétaires peuvent assurer la prise en charge de stocks de vivres, de médicaments (kits de premiers secours, vaccins, etc.), de matériels de communication et de divers items nécessaires en cas de crise (matériels pour équiper les points de regroupe-

ment, équipements de protection NRBC, médicaments spécifiques comme les pastilles d'iode).

Cette unité gère également l'installation et la maintenance des moyens de communication de sécurité des postes consulaires et diplomatiques (radio et téléphone satellitaire).

Enfin, cette unité a également la charge d'organiser, en situation de crise, des affrètements d'avions ou de navires pour les transports humanitaires et les évacuations, ainsi que les livraisons de fret humanitaire dans des zones sinistrées. Ce fut, par exemple, le cas à la suite du tremblement de terre au Népal en avril 2015.



2 — LA MISSION POUR L'ANTICIPATION ET LES PARTENARIATS

La Mission pour l'anticipation et les partenariats est structurée autour de deux axes d'action : l'anticipation des crises, notamment dans les pays où les intérêts de la France sont engagés, et le soutien au positionnement des entreprises françaises en zones de crises et de stabilisation postcrise. Cette dernière mission s'inscrit en soutien à la politique de diplomatie économique du MAEDI.

L'anticipation en amont des crises

Le CDCS travaille en amont à l'anticipation des crises, notamment dans les pays où les intérêts de la France sont engagés.

La Mission pour l'anticipation et les partenariats (MAP) est reconnue comme le service pilote en France en matière d'anticipation. Interministérielle, elle regroupe des représentants des ministères de l'Intérieur, de la Défense et de l'Économie et des Finances. L'équipe s'appuie sur ses différents domaines d'expertise pour réaliser des travaux d'anticipation des crises à court, moyen ou long terme, en évaluant les risques de déstabilisation dans les 163 pays où la France possède une représentation diplomatique.

La MAP met en œuvre une approche globale de l'analyse de risques. L'examen des crises récentes prouve que les facteurs de déstabilisation ne revêtent pas uniquement un caractère politique et sécuritaire. L'analyse des risques et la réponse aux crises doivent également prendre en considération des facteurs de nature diverse, à la fois économiques, sociaux, religieux et environnementaux. La compréhension des crises implique donc de mettre en relation l'analyse des

causes structurelles de déstabilisation, l'étude de leur récurrence et les éléments conjoncturels à leur origine.

Dans ce but, la MAP a développé depuis 2014 un système d'alerte précoce, le SyAI, conçu pour anticiper les crises. Reposant sur une matrice d'anticipation sophistiquée, le SyAI permet de synthétiser les données d'analyse de risques communiquées par les postes diplomatiques français. La matrice permet ainsi d'identifier et de graduer, pour chaque pays du monde, les facteurs de déstabilisation, mais aussi de les croiser avec une évaluation des intérêts diplomatiques de la France et des risques spécifiques qui les menacent.

Cette grille d'évaluation permet aussi de dégager des tendances régionales ou thématiques des facteurs de déstabilisation et favorise de la sorte l'aide à la décision au plus haut niveau. Ce système d'alerte précoce doit permettre à la France de mobiliser au mieux, de manière préventive, ses moyens de coopération avec les pays où elle décide de s'engager, mais aussi de répondre, de façon plus réactive, à une crise majeure.

Anticiper
les conséquences
politiques,
économiques,
humanitaires
et sanitaires du
phénomène *El Niño*

La MAP a analysé les conséquences que pourrait avoir le phénomène météorologique *El Niño* sur les pays concernés dans le but de préparer les ambassades françaises à une réponse appropriée en cas de crise. Face à un phénomène climatique local ayant un impact mondial, l'enjeu est d'anticiper une éventuelle intervention française dans l'hypothèse d'une crise multidimensionnelle.

Les partenariats ou le soutien aux entreprises françaises en zone de crise

Dans le cadre du plan d'action du ministère des Affaires étrangères et du Développement international visant à faire de la diplomatie économique une priorité, la MAP s'emploie à soutenir les entreprises françaises sur les marchés situés dans des pays en crise ou en sortie de crise.

Pour promouvoir l'expertise française sur ces marchés très spécifiques, l'équipe interministérielle chargée des partenariats s'appuie sur sa connaissance du contexte sécuritaire des pays en crise et des différents acteurs y intervenant (ambassades, administrations locales, organisations internationales, bailleurs internationaux, organisations non gouvernementales).

La MAP travaille ainsi en réseau, en étroite collaboration avec les opérateurs Expertise France et Business France ainsi qu'avec MEDEF International. L'enjeu est d'encourager les entreprises, les ONG et les opérateurs publics à former une « équipe France » afin d'apporter une réponse efficace et collective aux crises.

À cette fin, la MAP poursuit quatre objectifs complémentaires :

- répertorier les entreprises françaises compétentes pour répondre aux besoins liés aux différents types de crises humanitaires, sécuritaires, environnementales ou sanitaires ;
- mieux faire connaître les possibilités

sur les marchés onusiens et européens, en s'appuyant sur les experts français détachés dans les organisations internationales ;

- soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) sur les marchés de crise, en réponse aux besoins de première urgence et de relèvement précoce.
- appuyer spécifiquement les entreprises françaises innovantes dans les domaines de l'humanitaire et de la gestion de crise, en les encourageant à s'associer aux opérateurs publics et aux ONG dans le cadre d'offres intégrées.

Participation du CDCS au DIHAD

Afin d'assurer la promotion du savoir-faire français en zones de crise, la Mission pour l'anticipation et les partenariats s'est rendue fin mars 2016, aux côtés de la Mission pour l'action humanitaire du CDCS et d'une délégation d'ONG et de treize entreprises françaises, au Salon international de l'humanitaire et du développement (DIHAD), organisé annuellement depuis 2004 sous le patronage de l'émir de Dubaï. La participation de la délégation française a permis

de mettre en valeur, sous le label « Innovation humanitaire France », les entreprises françaises proposant des solutions et produits innovants pour répondre aux crises humanitaires. La Mission pour l'anticipation et les partenariats s'est ensuite employée à amplifier la dynamique créée en encourageant les entreprises participantes à s'associer pour proposer des offres globales répondant aux besoins des bailleurs internationaux.



3 — LE CENTRE DE SITUATION

Le Centre de situation assure la veille permanente des événements à l'étranger. Il analyse les menaces et les risques et planifie la réponse aux crises.

Veille et alerte

La fonction de veille et d'alerte est assurée par un service dédié 24 h/24 : la Cellule de veille. Elle assure le suivi, la synthèse et la diffusion des informations relatives aux situations d'urgence et aux crises à partir de sources ouvertes et confidentielles. Chaque matin, elle diffuse aux autorités et aux services concernés une synthèse de l'actualité mondiale.

La nuit et le week-end, la Cellule de veille assure la permanence du ministère des Affaires étrangères et du Développement international et la continuité du service public. Elle :

- répond aux urgences concernant les Français en difficulté à l'étranger ;
- diffuse en temps réel des messages d'alerte et des consignes de sécurité aux Français résidents à l'étranger ou de passage ;

- diffuse des conseils concernant les événements importants ;
- répond aux urgences protocolaires et consulaires (autorisation de survol notamment) ;
- diffuse les communiqués du ministère ;
- modifie, le cas échéant, les Conseils

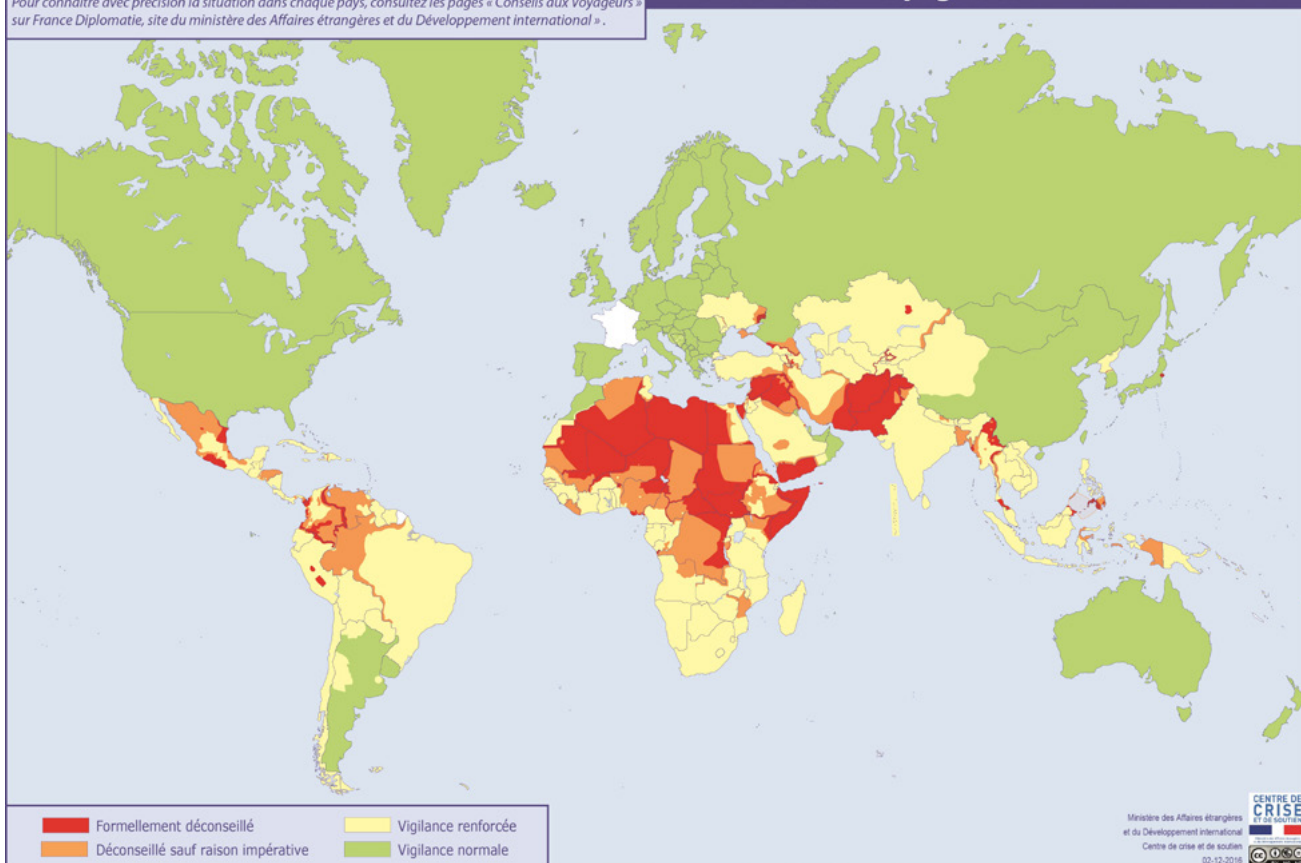
aux voyageurs disponibles sur le site France Diplomatie ;

- réalise un travail de veille et d'alerte sur tous les potentiels facteurs d'une crise (aspects politiques, sécuritaires, humanitaires, environnementaux, etc.).



Cette carte est en évolution constante.
Pour connaître avec précision la situation dans chaque pays, consultez les pages « Conseils aux Voyageurs » sur France Diplomatie, site du ministère des Affaires étrangères et du Développement international ».

Conseils aux voyageurs au 2 décembre 2016



Analyse et planification

Le Centre de situation analyse les menaces et les risques de toute nature (politique, criminelle, terroriste, sanitaire, sismique, météorologique, industrielle, environnementale, etc.). Il s'appuie sur toutes les informations à sa disposition, et tout particulièrement sur celles recueillies par le réseau des ambassades et consulats de France à l'étranger. L'information analysée contribue au processus de décision des autorités politiques, à la définition de politiques publiques humanitaires et de sécurité ainsi qu'à la préparation et à la planification de la réponse aux crises.

Une veille renforcée sur les pays présentant un niveau de risque sécuritaire particulièrement élevé permet de s'assurer du degré de préparation de la réponse que l'évolution de la situation pourrait exiger.

Le Centre de situation veille à la planification en amont de la réponse aux crises. À ce titre, il supervise la préparation et la mise en œuvre des plans de sécurité des ambassades et des consulats de France à l'étranger. Il effectue des missions de conseil auprès des postes, en association étroite avec l'Unité de soutien à la gestion des situations d'urgence. Il exerce ses missions en collaboration avec l'ensemble des départements ministériels participant à la gestion de crise (Défense, Santé, Intérieur, etc.). Il contribue à animer et à promouvoir la coordination européenne.

Le Centre de situation assure la convocation, la coordination et le suivi des réunions interministérielles de crise organisées au ministère des Affaires étrangères et du Développement international, exer-

çant dans les domaines de sa compétence la représentation du ministère dans les enceintes appropriées.

Le Centre de situation dispose d'un service de cartographie, chargé de superviser l'ensemble de l'information géographique du CDCS et de dresser des cartes.

Deux types de cartes sont produits :

- des cartes de présentation destinées à la fois au grand public (rubrique Conseils aux voyageurs du site France Diplomatie), mais aussi aux autorités politiques en appui du processus décisionnel lors des crises ;
- des cartes de type état-major destinées aux équipes d'intervention du CDCS et aux postes concernés au cours de la mise en œuvre des plans de sécurité.

Sensibiliser et former les opérateurs de la coopération internationale

Les opérateurs de la coopération internationale ainsi que la plupart des départements ministériels envoient à l'étranger des experts et des missionnaires, dans un contexte d'exposition croissante de nos compatriotes aux risques et aux menaces.

Depuis 2014, un partenariat avec ces structures a été mis en place. Il est articulé autour des axes suivants :

- **informer et conseiller de manière ciblée et adaptée** : informations sur la situation sécuritaire des pays où est

prévue la mise en œuvre de leur projet de coopération ; réunions d'information thématiques et géographiques ; entretiens *ad hoc* à la demande des opérateurs ;

- **alerter en temps réel** : alerte de l'ensemble des opérateurs lors de la dégradation d'une situation sécuritaire, échange d'informations entre les opérateurs et le CDCS en cas de crise ;
- **former à la gestion du risque** : proposée aux missionnaires des opérateurs publics ou sous contrat avec l'État, cette formation est labélisée « Entraînement avancé de sécurité aux environnements

dangereux » par l'Union européenne ;

- **offrir un espace commun de réflexion et de préparation** : organisation depuis 2014 d'un séminaire annuel sur les problèmes de la sécurité des experts et des missionnaires à l'étranger, ainsi que sur le soutien au positionnement des opérateurs à chaque étape de la crise ;
- **proposer une expertise pour les appels d'offres** : accompagnement des opérateurs dans leur réponse aux appels d'offres des bailleurs de fonds internationaux pour des actions humanitaires ou de stabilisation.

Accompagner les entreprises françaises à l'étranger

Le Centre de crise et de soutien, via son Pôle entreprises rattaché au Centre de situation, entretient un dialogue permanent avec les entreprises travaillant à l'international, notamment grâce à des organisations professionnelles comme le CINDEX (Centre interentreprises de l'expatriation), le CDSE (Club des directeurs de sécurité des entreprises), le Cercle Magellan, l'AFTM (Association française des Travel Manager), le SETO (Syndicat des entreprises du tour-operating) ou encore l'Agora des directeurs de sécurité.

Le Centre de situation sensibilise et conseille les entreprises afin de mieux prendre en compte la sécurité des

salariés expatriés et de leurs familles. Il répond aux interrogations sur l'état de la menace et des risques et sur les moyens mis en œuvre pour y répondre. Il organise des réunions et des conférences téléphoniques avec les entreprises implantées dans des pays sensibles et intervient directement auprès d'elles pour les sensibiliser à la culture de protection et de gestion de crise.

Le CDCS organise annuellement une rencontre sur la sécurité des entreprises françaises à l'étranger qui réunit près de 400 responsables de haut niveau du secteur privé, de la société civile et de l'administration. Cette coopération pu-

blic-privé est encadrée par des conventions qui portent sur la prévention et la gestion de crise concernant les salariés français à l'étranger.



Coopération européenne

Le Centre de situation travaille au quotidien avec les institutions européennes et les centres de crise des États membres.

Cette coopération est multiforme : échanges d'informations sur la situation sécuritaire, participation au groupe de travail spécialisé dans les questions consulaires à Bruxelles ainsi qu'à divers

séminaires et conférences en Europe, échanges croisés de personnels avec des centres de crise européens, coopération en situation de crise.

L'adoption de la directive portant sur la protection consulaire des citoyens européens non représentés en pays tiers, en avril 2015, qui a pour objec-

tif de faciliter la coopération entre les autorités consulaires et de renforcer le droit à la protection consulaire reconnu aux citoyens de l'UE à l'étranger, constitue une étape importante dans la mise en œuvre d'une coopération consulaire européenne effective.

Services aux usagers

Pour la protection des voyageurs, deux services dédiés ont été développés.

Les Conseils aux voyageurs

Le Centre de situation est chargé de l'élaboration des Conseils aux voyageurs, qui visent à faciliter la préparation et le bon déroulement des déplacements à l'étranger de courte durée (séjours touristiques et voyages d'affaires). La rubrique Conseils aux voyageurs du site France Diplomatie est le premier outil d'information et de prévention en matière de sécurité pour les Français à l'étranger. Cette rubrique inclut 191 fiches pays et 20 dossiers thématiques. En 2015, les pages Conseils aux voyageurs ont comptabilisé plus de 8 millions de visites.

Depuis juillet 2011, la procédure de mise à jour des Conseils aux voyageurs est certifiée conforme à la norme ISO 9001. Les Conseils aux voyageurs sont mis à jour plus de 1 300 fois par an, certains pays pouvant faire l'objet de plusieurs dizaines d'actualisations au cours d'une même année.

Les JMJ en Pologne

Quelque 40 000 Français étaient attendus aux Journées mondiales de la jeunesse qui se sont tenues à Cracovie du 18 au 24 juillet 2016. Les moyens du consulat général de Cracovie ont été renforcés pour lui permettre d'assurer sa mission consulaire pendant la durée de cet événement.

Ariane

Depuis fin 2011, les voyageurs peuvent enregistrer sur le service Ariane leurs déplacements à l'étranger afin de recevoir des consignes de sécurité par e-mail ou SMS.

L'inscription à Ariane, service conçu en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles. Elle ne se substitue pas à l'inscription au registre des Français établis hors de France dès lors que le temps de séjour est supérieur à 6 mois.

Une fois leur voyage enregistré sur Ariane, les voyageurs :

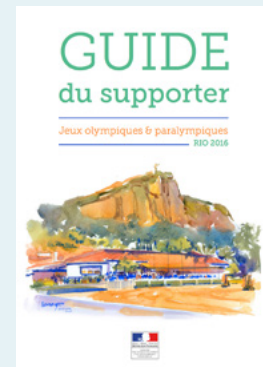
- reçoivent des recommandations de sécurité par courriels, voire par SMS si la situation dans le pays le justifie ;
- sont contactés en cas de crise dans leur pays de destination ;
- la personne contact désignée sur leur compte pourra également être prévenue le cas échéant.

On totalise 450 000 Français inscrits sur Ariane en 2016, soit 14 fois plus qu'en 2013. Près de 350 messages de sécurité leur sont envoyés à travers le monde par an.

Les JO au Brésil : un dispositif spécifique

La France accompagne ses ressortissants lors des grands événements se déroulant à l'étranger. Près de 12 000 Français étaient attendus à Rio pour suivre les Jeux Olympiques d'été 2016. Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international a renforcé les moyens dont disposait le consulat général à Rio afin de prendre en charge toutes les situations auxquels les ressortissants français pouvaient être confrontés.

Un Guide du supporter regroupant des conseils pratiques sur l'organisation des Jeux et des informations liées à la sécurité a été mis à disposition du public sur le site du consulat général de France à Rio.



Vous partez en voyage à l'étranger ?

Vos réflexes sur diplomatie.gouv.fr

➔ Consultez les **Conseils aux Voyageurs**
sur Internet ou via l'application mobile

➔ Enregistrez votre voyage sur *Ariane*

➔ Numéro 24H/24 du Centre de crise et de soutien :
+33 (0)1 53 59 11 00

4 — LES OPÉRATIONS D'URGENCE

Les opérations d'urgence mobilisent des équipes de professionnels en charge de mettre en place et d'encadrer les dispositifs de réponse aux crises, en France et à l'étranger.

La gestion des crises consulaires

Si le CDCS est une structure permanente, les cellules de crise sont par nature éphémères puisqu'elles s'ouvrent et se ferment au rythme des crises.

L'ouverture d'une cellule de crise

Une crise peut être de nature très diverse : liée à un accident de bus ou d'avion, à une catastrophe naturelle, à des tensions sociopolitiques aggravées, à un attentat terroriste, etc. Le CDCS active une cellule de crise chaque fois que l'un de ces événements menace la sécurité des ressortissants français et qu'il faut leur venir en aide. Les besoins des populations locales sont également pris en compte afin de coupler, s'il y a lieu, aide humanitaire et aide aux Français.



La cellule de veille 24 h/24 du CDCS permet de lancer rapidement l'alerte, et, grâce à un système d'astreintes, une cellule de crise peut être ouverte dans l'heure qui suit la diffusion de l'information.

L'activation de la cellule de crise du CDCS se fait en coordination étroite avec l'ambassade ou le consulat de France dans la zone concernée, qui active un dispositif de crise similaire et envoie des équipes sur le terrain.

La cellule de crise du CDCS rassemble en un lieu unique des agents du MAEDI, mais aussi éventuellement d'autres ministères et des associations de victimes en fonction de la situation qu'il s'agit de gérer, assurant ainsi une coordination et une communication interne optimales.

Les agents de la cellule de crise travaillent à cerner au plus vite la situation et à identifier les potentielles victimes françaises ou les Français en besoin d'assistance.

Déploier des missions d'urgence

Si la situation et l'ampleur de la crise le nécessitent, le CDCS dépêche des agents sur place afin de renforcer les équipes de l'ambassade ou du consulat. Selon les besoins identifiés, ces personnels peuvent être accompagnés de spécialistes, par exemple, d'équipes de sauvetage et de déblaiement de la Sécurité civile, de policiers ou gendarmes experts en identification de victimes, de médecins et infirmiers du SAMU, de psychologues de la Cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP).

Dans le champ humanitaire, il peut s'agir de convoier de l'aide au profit des populations locales, telle que des tentes, des couvertures, du matériel sanitaire, des médicaments... Le CDCS dispose d'un stock permanent, positionné à proximité de Paris, pouvant répondre aux besoins de 10 000 personnes.

Quelques chiffres

/ Attentats de Bombay (2008) : **6 500 appels** / Pandémie Grippe A/H1N1 (2009) : **13 000 appels** / Séisme à Haïti (2010) : **18 500 appels** / Triple catastrophe au Japon (2011) : **9 500 appels** / Situation en Côte d'Ivoire (2011) : **6 000 appels** / Crash du vol AH5017 (2014) : **5 790 appels** / Séisme au Népal (2015) : **18 700 appels** / Attentat à Istanbul (2016) : **314 appels** / Attentat en Côte d'Ivoire (2016) : **138 appels** / Attentats de Bruxelles (2016) : **1 787 appels** / Crash du vol MS 804 d'EgyptAir (2016) : **900 appels** / Coup d'État manqué en Turquie (2016) : **986 appels** /

Vers une multiplication et une diversification des crises

2008

Dès le déclenchement du conflit en **Géorgie**, la France est parmi les premiers États à s'engager. Le CDCS envoie sur place plus d'une centaine de tonnes d'aide humanitaire et procède au rapatriement de Français ainsi que de ressortissants de l'Union européenne et de différents pays. La même année, l'état d'urgence est décrété à **Bangkok**. Le CDCS prend en charge le retour des Français bloqués sur place.

2009

Le CDCS est mobilisé pendant des semaines pour le suivi de la **pandémie de grippe A (H1N1)**. Il organise la vaccination des Français de l'étranger contre cette maladie. La même année est marquée par des **catastrophes aériennes d'ampleur** avec le crash du vol AF 447 dans l'Atlantique (216 passagers et 12 membres d'équipage), puis celui d'un avion de la Yemenia au large des Comores (147 passagers et 11 membres d'équipage).

2010

C'est l'année du séisme en **Haïti**. Premier pays sur site au lendemain du séisme, la France déploie plus d'un millier de personnels, auxquels s'ajoutent des navires, avions, hôpitaux de campagne et autres moyens. Le CDCS évacue également des centaines d'enfants haïtiens en cours d'adoption par des familles françaises et apporte une aide à Haïti pour faire face à une épidémie de choléra.

2011

Cette année est marquée par l'enchaînement des **printemps arabes**, de la **triple catastrophe japonaise**, de la **crise ivoirienne**, de l'**attentat de Marrakech** et de la **crise humanitaire dans la Corne de l'Afrique** qui entraîne une forte mobilisation de la France, notamment au plan financier. Cette année-là, entre autres, le CDCS évacue plusieurs milliers de Fran-

çais de Libye, du Japon, de Côte d'Ivoire et rapatrié au Caire 2 500 Égyptiens bloqués à la frontière tuniso-libyenne.

2012-2013



L'insécurité grandissante en **République centrafricaine** fin 2012 se renforce en 2013 pour aboutir à un coup d'État en mars, au cours duquel la ville de Bangui est l'objet de violences et de pillages. Deux missions du CDCS ont accompagné l'ambassade afin de soutenir les Français présents sur place. La même année, de nombreuses missions sont envoyées dans la plupart des pays du **Sahel** et de la zone d'**Afrique du Nord/Moyen-Orient** pour renforcer les capacités de gestion de crise des ambassades de France à la suite de l'intervention française au Mali en janvier 2013. L'année 2013 est également marquée par la gestion de la prise d'otages massive à **In Amenas** en Algérie (contact avec les familles, liaison avec l'ambassade, communication de crise) et l'attentat perpétré contre l'ambassade de France en **Libye** le 23 avril. La fin de l'année 2013 est marquée par le **typhon Haiyan** aux Philippines (le 8 novembre 2013).

2014

Cette année est marquée sur le plan sanitaire par le soutien de la France à la lutte contre le **virus Ebola**, notamment en Guinée, où trois centres de traitement et deux centres de formation ont été construits en complément d'un renforcement des capacités locales. Sur le plan consulaire, le CDCS a notamment dû gérer des situations de crises sécuritaires (**évacuation de ressortissants français de la Libye**) et une **succession de catastrophes aériennes** ayant impliqué

des ressortissants français (disparition du vol de la compagnie Malaysia Airlines, crash d'avion en Ukraine, à Taiwan, au Mali, disparition du vol AirAsia en Indonésie...). Mobilisé face à l'avancée de Daech en **Irak**, le CDCS a coordonné l'envoi de fret humanitaire et a assuré l'accueil en France de réfugiés irakiens.

2015

Le CDCS a été fortement mobilisé par une succession d'événements dramatiques. À l'étranger : **terrorisme** (attentat à Tripoli et à Bamako, attaque contre le musée du Bardo à Tunis, attentat à la station balnéaire de Sousse, à Bangkok, au Radisson de Bamako) ; **accidents collectifs** (crash d'hélicoptère lors du tournage de l'émission *Dropped* en Argentine ; crash du vol Germanwings) ; **catastrophes naturelles** (cyclone au Vanuatu, séisme au Népal) ; **troubles politico-sécuritaires** (aide au départ des ressortissants français se trouvant au Yémen). Le CDCS est également intervenu en France, car depuis 2015, il est compétent en cas d'attentat terroriste sur le sol français (**attaques contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher, attentats de Paris**, où le CDCS a dirigé la Cellule interministérielle d'aide aux victimes).

2016

Cette année est très fortement marquée par le terrorisme, en France (**attentat du 14 juillet à Nice**) comme à l'étranger (**attentat de la Mosquée Bleue à Istanbul, attentat au Burkina Faso, attentat de Grand Bassam en Côte d'Ivoire, attentats de Bruxelles, attentat à Gao au Mali**). Le CDCS a également été mobilisé suite au **crash du vol EgyptAir MS804**.



La Cellule interministérielle d'aide aux victimes

Les événements dramatiques de l'année 2015 ont mis en évidence la nécessité d'adapter les modalités de prise en charge des victimes d'attentats terroristes sur le territoire national. Établie au sein du CDCS à la suite des attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher de janvier 2015, la Cellule interministérielle d'aide aux victimes (CIAV) a été formalisée par une instruction interministérielle en date 12 novembre 2015. Cette instruction a été modifiée le 13 avril 2016 à la suite du retour d'expérience sur la gestion des attentats du 13 novembre.

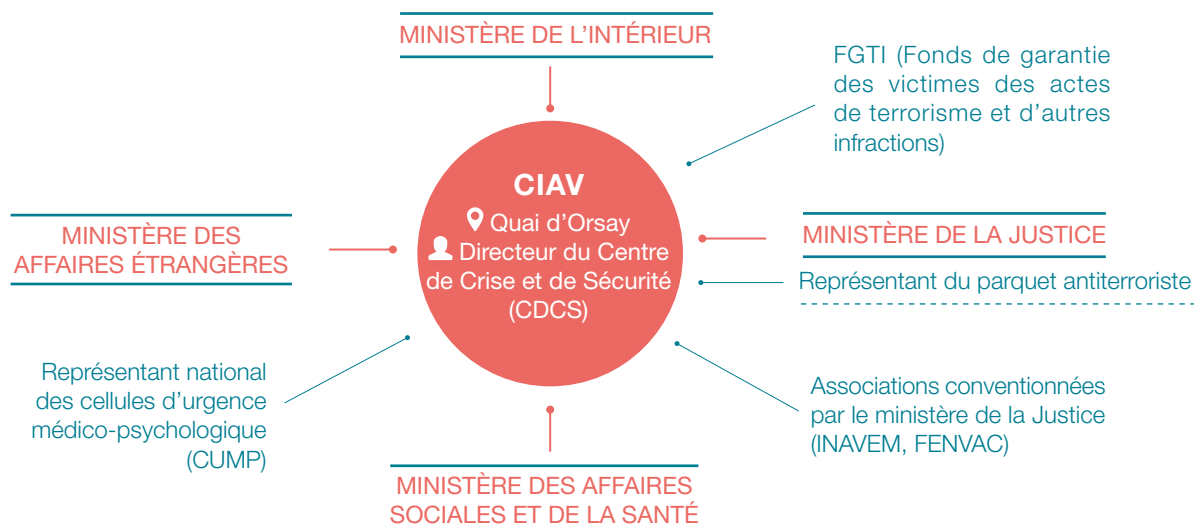
La CIAV est placée sous l'autorité du Premier ministre qui décide de son activation et de sa fermeture ; le Secrétariat d'État chargé de l'aide aux victimes veille à son bon fonctionnement. La CIAV est hébergée par le Centre de crise et de soutien, qui met à sa disposition, le temps de sa mission, les moyens techniques nécessaires. Elle est dirigée par le directeur du CDCS.

Elle centralise en temps réel l'ensemble des informations concernant l'état des victimes, informe et accompagne leurs proches et coordonne l'action de tous les ministères intervenant, en relation avec les associations et le parquet. Elle permet ainsi aux familles de disposer d'un référent unique, d'un interlocuteur unique qui est en mesure de lui communiquer des réponses ou de les transférer aux bons experts.

L'attentat de Nice (14 juillet 2016)



Entre le 14 juillet et le 1^{er} août 2016, plus de 18 000 appels et 20 000 courriels ont été traités par la Cellule interministérielle d'aide aux victimes, dont le fonctionnement a été assuré par près de 800 personnes sur les trois semaines. Plus de 9 000 signalements ont ainsi été enregistrés, dont près de 3 000 concernaient des personnes impliquées. À Nice, une équipe pluridisciplinaire a ouvert puis coordonné le Centre d'accueil des familles (CAF) et a travaillé en lien étroit avec les services de la préfecture des Alpes-Maritimes afin d'apporter aux victimes et à leurs proches les informations et le soutien nécessaires. La CIAV a par ailleurs été en contact avec l'ensemble des représentations diplomatiques des pays dont les ressortissants ont été victimes des attentats.



La CIAV est constituée d'équipes pluridisciplinaires et interministérielles :

- les ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Affaires étrangères et du Développement international, et celui en charge des Affaires sociales et de la Santé concourent au fonctionnement de la CIAV ;
- les associations conventionnées par le ministère de la Justice, à savoir l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM) et la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC) ;
- le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) ;
- le représentant national des cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP) ;
- un représentant du procureur de la République de Paris.

Les missions de la CIAV sont les suivantes :

- elle coordonne l'action interministérielle de l'État dans la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme et assure la mise en place d'une plateforme téléphonique dédiée ;
- elle traite en temps réel toutes les informations relatives au bilan victimaire et nécessaires à la constitution de la liste unique des victimes ;
- elle informe les victimes et leurs familles, et s'assure de leur prise en charge par les services compétents ;
- elle établit un lieu d'accueil unique pour les victimes et/ou leurs proches (le CAF, centre d'accueil des familles), afin de leur permettre de se signaler, d'être informés de la situation de la personne qu'ils recherchent, de bénéficier d'un soutien psycho-traumatologique adapté et de fournir les éléments nécessaires à la cellule ante mortem le cas échéant.

La CIAV est également présente auprès des structures de médecine légale pour l'accueil des familles.

- La CIAV s'assure de la prise en charge des victimes et de leurs familles par les services compétents (associations d'aide aux victimes, CUMP, préfectures, établissements de santé).

En cas d'événement survenant en province, la Cellule interministérielle d'aide aux victimes dépêche auprès du préfet une équipe dont les missions sont :

- d'assister le préfet sur toutes les questions relatives aux victimes et à l'accompagnement des familles ;
- d'assurer la coordination entre l'échelon territorial et l'échelon national en matière d'aide aux victimes et à leurs proches ;
- de mettre en place et de superviser, sous l'autorité du préfet, le lieu d'accueil des victimes et de leurs proches.

Le traitement des affaires individuelles à l'étranger

Chaque année, en moyenne 700 décès de Français à l'étranger sont signalés au CDCS par le réseau diplomatique et consulaire pour des raisons juridiques, familiales, sanitaires, pratiques ou autres. Ces cas, qui ne représentent pas, loin s'en faut, la totalité des décès des Français à l'étranger (près de 7 000), nécessitent l'intervention du CDCS. Il peut aussi bien s'agir de cas particuliers que d'accidents collectifs (accidents de bus, aériens etc.), de catastrophes naturelles (séismes, inondations, etc.) et d'attentats terroristes.

Chaque année, en moyenne 200 disparitions inquiétantes sont signalées : si beaucoup d'affaires sont rapidement et heureusement résolues, une cinquantaine de dossiers, qui donnent généralement lieu à l'ouverture d'une procédure judiciaire, s'inscrivent dans la durée ou se concluent de façon tragique par la découverte d'un corps.

Le suivi des familles des victimes d'actes terroristes et de prises d'otages est également une composante majeure de l'activité du Centre de crise et de soutien.

Focus accidents collectifs et catastrophes naturelles

Accident d'hélicoptères en Argentine

Lundi 9 mars 2015, huit Français participant à la production de l'émission *Dropped* décèdent dans la collision entre deux hélicoptères à Villa Castelli (nord-ouest de l'Argentine). Parmi les victimes, on compte la navigatrice Florence Arthaud, le boxeur Alexis Vastine et la nageuse Camille Muffat.

À Paris, le CDCS apporte soutien et informations aux familles des victimes. Le 22 mars, il organise en lien avec la société de production le rapatriement des dépouilles et leur accueil aéroportuaire en présence de leurs proches.

Séisme au Népal

Un séisme de magnitude 7.9 frappe le Népal samedi 25 avril 2015. L'épicentre se situe à 80 kilomètres au nord-ouest de la capitale Katmandou. Une cellule de crise est ouverte, un numéro d'urgence est mis en place qui recevra 18 700 appels. Une mission composée d'agents du CDCS et de l'ambassade de France à New Delhi est envoyée sur place afin de renforcer le poste diplomatique. Le dernier bilan du tremblement de terre s'élève à 7 557 morts dont 10 Français et près de 15 000 blessés selon le ministère népalais de l'Intérieur. Deux vols affrétés par l'État et Airbus permettent le rapatriement de 362 Européens dont une grande majorité de Français.

En 2015, huit Français sont décédés des suites d'un attentat terroriste à l'étranger : un lors de l'attentat à l'hôtel *Corinthia* à Tripoli le 27 janvier ; un lors de l'attaque du bar-restaurant *La Terrasse* à Bamako le 7 mars ; quatre lors de l'attentat du musée du Bardo à Tunis le 18 mars ; un lors d'un attentat à la voiture-bélier dans les Territoires palestiniens en avril ; et un lors d'un homicide à l'arme blanche en octobre à Jérusalem.

Sept ressortissants français ont été enlevés (un en République centrafricaine, trois à Madagascar, un en Haïti et deux au Yémen).

La plupart de ces affaires comportent une forte charge émotionnelle et font souvent l'objet d'une couverture médiatique importante.

Le CDCS est chargé d'informer les familles, de les orienter et de les accompagner dans l'accomplissement des formalités utiles. Il aide également ces familles à faire valoir leurs droits auprès d'organismes dédiés, tels que le Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI), et les dirige vers les associations d'aide aux victimes, comme l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM) ou la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC).

Le CDCS travaille en partenariat tant avec les ministères concernés (Justice, Intérieur, Défense, Santé) qu'avec leurs services compétents : l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP), l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN), le Groupement d'intervention de la Gendarmerie nationale (GIGN), le corps d'élite de la Police nationale Recherche assistance intervention dissuasion (RAID) et les services spécialisés dans la lutte contre le terrorisme.



Focus sur le soutien aux victimes françaises en cas d'attentat terroriste à l'étranger

En cas d'attentat commis à l'étranger, le CDCS a notamment pour mission le soutien et le suivi des victimes françaises, en lien avec le poste diplomatique concerné. Cette action passe par la coordination de l'ensemble des ministères français, organismes partenaires et privés (sociétés d'assistance notamment) concernés. Cette coordination a pour objectif de :

- **identifier, localiser et assister les victimes françaises**, à la fois sur le plan somatique et sur le plan psychique ;
- **s'assurer de leur prise en charge** dans les structures d'accueil locales, en lien avec l'ambassade concernée ;
- **coordonner et piloter l'envoi de renforts**, à la fois en

professionnels de santé (médecins, infirmiers, psychologues) mais aussi en matériels médicaux d'urgence ;

- **coordonner les évacuations** sanitaires en lien avec tous les acteurs mobilisés, privés et étatiques au regard de leurs lésions et de leur gravité et de la configuration locale ;
- **informer les familles** sur l'état de santé de leur proche et leur proposer une aide psychologique ;
- **s'assurer de la prise en charge médicale, psychique et sociale des victimes** une fois rentrées en France. Outre les établissements de santé, d'autres interlocuteurs pourront être mobilisés, tels que les associations d'aide aux victimes.

L'ambassadeur chargé du suivi des catastrophes aériennes

L'ambassadeur chargé du suivi des catastrophes aériennes a pour fonction de maintenir, en cas de catastrophe aérienne majeure impliquant des ressortissants français, un contact régulier avec les familles et proches des victimes une fois passée la phase aiguë du drame.

Cette mission consiste à veiller à ce que les familles reçoivent toute l'assistance nécessaire, en leur facilitant l'accès à une information vérifiée, afin de répondre à leurs attentes et interrogations (par exemple, quant à la progression de

l'enquête technique, des opérations de relevage et d'identification des corps des victimes...) et en les aidant à préparer et à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires (relatives à l'indemnisation, à leur prise en charge).

C'est un travail de relation et de dialogue au quotidien qui comporte par ailleurs une dimension internationale. L'ambassadeur est amené à faire des déplacements à l'étranger et entretient des rapports réguliers avec les représentations diplomatiques et consulaires des pays impliqués.

L'ambassadeur est donc le point de contact privilégié entre les familles, les administrations et les entreprises (compagnies aériennes et d'assurance...), l'autorité judiciaire et les autorités étrangères concernées, ainsi que toute autre personne intervenant sur le dossier. Il a été désigné par lettre de mission du Premier ministre responsable de la coordination entre tous les services de l'État concernés par le crash du vol MS804 d'EgyptAir du 19 mai 2016 et de la relation avec les familles des 15 ressortissants Français décédés.

L'expertise médicale

Le CDCS a structuré un Pôle santé dont les principales missions sont :

- **la veille sanitaire internationale**, notamment en matière de maladies émergentes, en lien avec les organisations internationales, les ministères et opérateurs concernés, qu'ils soient français et étrangers ;
 - **l'information des voyageurs** via les pages Conseils aux voyageurs du site France Diplomatie en lien avec les autorités sanitaires compétentes. Des alertes sanitaires circonstanciées y figurent dès que la situation locale l'impose ;
 - **la mise en place d'actions sanitaires d'urgence**, adaptées aux besoins des populations les plus démunies dans le cadre de l'action humanitaire d'État ou en lien avec les agences internationales et les ONG ;
 - **la conduite de missions d'appui en faveur de ressortissants français ou étrangers** notamment par des projections d'équipes sur place en cas de crise (attentats, catastrophes naturelles et troubles politiques), des évacuations sanitaires, une assistance technique auprès des ambassades françaises et des travaux de planification opérationnelle.
- Face à une crise sanitaire majeure, le CDCS peut, en lien avec les ambassades françaises concernées, procéder à une analyse rapide de la situation, mobiliser les ressources nécessaires des opérateurs français et coordonner l'action de person-

nels civils et militaires. Le CDCS dispose de matériels médicaux et de médicaments dont il peut faire usage en urgence.

Le CDCS compte parmi ses agents un psychologue à temps plein, qui distingue ses missions en crise et hors crise.

Hors crise : il est à la disposition de l'Unité des affaires individuelles pour venir, à la demande des agents, en soutien sur des dossiers particuliers. Il intervient par ailleurs dans certaines formations ciblées telle que la formation à destination des postes d'appui régional, notamment sur la question de l'accueil de ressortissants français en vue d'un rapatriement ou d'une évacuation. Il développe également des liens avec ses homologues d'autres ministères sur la gestion de crise, ainsi qu'avec les partenaires étrangers.

En crise : il intègre le pôle en charge du suivi des victimes. Il assure alors le suivi des familles de personnes décédées dans une crise à l'étranger. En lien avec le Pôle santé, il met en place un dispositif de soutien médico-psychologique à destination de ces proches, en France comme à l'étranger, et évalue la nécessité d'un envoi de renfort. Le psychologue peut également être amené à conseiller les postes diplomatiques sur la gestion « humaine » de la crise

Dans le cadre d'une Cellule interministérielle d'aide aux victimes, le psychologue peut être dépêché au Centre d'accueil des familles afin de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif.

Focus sur les maladies infectieuses émergentes

Le CDCS a assuré le rôle de coordination de l'engagement de la France dans la lutte contre l'épidémie Ebola en Afrique de l'Ouest grâce à la mise en place d'une de task force dédiée.

Pour faire face aux maladies infectieuses émergentes, telles que le MERS-Coronavirus ou le virus Zika, le CDCS assure grâce au réseau diplomatique et de collaborateurs experts, l'analyse et le suivi de la situation, la définition de la stratégie de réponse et sa mise en œuvre, notamment au travers de missions d'expertise et de conseil et d'actions dédiées.

5 — LA MISSION POUR L'ACTION HUMANITAIRE

La Mission pour l'action humanitaire coordonne la réponse humanitaire d'urgence de l'État et assure les relations avec les différents partenaires.

La réponse humanitaire d'urgence française

Le CDCS est également compétent pour la gestion des crises humanitaires. La Mission pour l'action humanitaire coordonne la réponse humanitaire d'urgence de l'État en liaison avec les services centraux du MAEDI (Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)), la Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI), les ambassades et représentations permanentes auprès des organisations internationales, ainsi que les autres ministères (Intérieur, Santé, Défense, etc.). Elle assure les relations avec les différents partenaires : ONG, agences des Nations unies et organisations internationales, Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Direction générale à l'aide humanitaire et à la protection civile de la Commission européenne (ECHO) et autres bailleurs de fonds.

En cas d'urgence humanitaire, et le plus souvent à la demande du pays affecté, le CDCS apporte son soutien financier à des opérateurs civils, rompus aux situations d'urgence, ou déploie directement sur le théâtre de crise des moyens matériels et humains. Outre les situations humanitaires d'urgence, le CDCS intervient également dans les pays où les crises humanitaires ont un caractère quasi permanent.

Conformément aux engagements de la France rappelés dans la Stratégie humanitaire de la République française adoptée le 6 juillet 2012, le CDCS déploie son action humanitaire d'urgence dans le strict respect du droit international humanitaire (DIH) et du droit international des droits de l'homme. Il se fonde également sur le Consensus européen sur l'aide humanitaire, adopté par le Conseil de l'Union européenne (UE), le Parlement européen et la Commission européenne en décembre 2007, et qui réaffirme la volonté de l'UE et des États membres de

défendre et de promouvoir les principes fondamentaux de l'action humanitaire que sont « l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance ». La Mission pour l'action humanitaire du CDCS veille, en outre, à la promotion et au respect des Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire approuvés à Stockholm le 17 juin 2003, notamment à travers le Good Humanitarian Donorship (GHD) et des directives d'Oslo sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe.



Faire vivre la diplomatie humanitaire

Le CDCS participe activement à l'élaboration de la politique humanitaire de la France et prend part aux grands débats dans les instances onusiennes et européennes portant sur la mise en œuvre de l'action humanitaire et, plus globalement, sur l'évolution du système humanitaire mondial.

Au sein de ces espaces, il défend le respect des principes humanitaires et l'objectif d'accès aux populations les plus vulnérables. Il soutient la mission de coordination confiée au Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (BCAH).

Partenariats au bénéfice de l'action humanitaire de la France

Avec les Nations unies

Le CDCS participe, aux côtés de NUOI, aux différentes réunions internationales ou bilatérales qui structurent le dialogue politique avec les agences des Nations unies et les organisations internationales (BCAH, HCR, OIM, CICR, etc.).

En outre, une part du Fonds d'urgence humanitaire (FUH) est allouée aux agences humanitaires des Nations unies et aux organisations internationales dans le cadre d'actions spécifiques.

Enfin, l'accord signé entre le CDCS et le Programme alimentaire mondial (PAM) permet de faire appel aux entrepôts humanitaires de cette organisation pour déployer rapidement et en tous lieux des dons de biens et matériels humanitaires.

Avec l'Union européenne

La Mission pour l'action humanitaire, en liaison avec les autres services concernés, participe au suivi des questions humanitaires au niveau européen, notamment dans le cadre du Groupe de travail « aide humanitaire et aide alimentaire » (COHAFA) du Conseil de l'UE. Dans cet espace, les États membres discutent des stratégies et des politiques de l'UE, débattent des grandes questions humanitaires, suivent l'évolution des besoins, veillent à la cohérence et à la coordination de la réponse humanitaire européenne, promeuvent le Consensus européen sur l'aide humanitaire, les principes humanitaires et le droit international humanitaire, et travaillent sur des projets de textes européens (messages communs, conclusions du Conseil, etc.).

Le CDCS défend les priorités françaises et promeut les compétences et les partenaires français dans les enceintes et programmes européens.

Le CDCS siège également au Comité d'aide humanitaire (CAH), composé des États membres et présidé par la Commission européenne, au cours desquels sont examinés les orientations stratégiques et les programmes de l'aide humanitaire européenne, les évaluations, ainsi que – le cas échéant – l'évolution des instruments de gestion des actions humanitaires.

Enfin, le CDCS travaille en étroite coopération avec la Direction générale à l'aide humanitaire et à la protection civile de la Commission européenne (ECHO). Cette Direction générale dispose notamment, dans le cadre du mécanisme européen de protection civile, d'un Centre de réaction d'urgence (ERCC), opérationnel 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, en charge de la planification européenne conjointe en cas de catastrophe. La France apporte régulièrement son aide dans le cadre de ce mécanisme.

Avec les ONG

Le CDCS mène avec les ONG françaises un dialogue approfondi sur les questions humanitaires, à la fois sectorielles et géographiques.

Conformément à la Stratégie humanitaire de la République française, il a été mis en place depuis 2012 un « Groupe de concertation humanitaire » visant à renforcer le dialogue de l'État avec les

acteurs humanitaires français. Ce groupe se réunit au moins trois fois par an et peut s'appuyer sur les travaux de comités thématiques ad hoc. Il associe les représentants des services concernés du MAEDI, ainsi que l'Agence française de développement.

Avec les entreprises

Les fondations d'entreprises et les entreprises sont de plus en plus nombreuses à s'investir dans l'action humanitaire. Leurs modalités d'intervention sont le mécénat financier, le mécénat en nature et l'envoi d'experts prêts à partager leurs compétences techniques.

Le CDCS souhaite favoriser cet élargissement de la palette d'instruments d'intervention humanitaire en renforçant les partenariats public-privé. La collaboration avec les fondations Airbus et Airbus Helicopters à la suite de la catastrophe provoquée par le typhon *Haiyan* aux Philippines a constitué un premier succès (envoi de fret et d'équipes sur place, missions de reconnaissance permettant d'évaluer les dégâts et d'adapter notre réponse), formalisé par la signature d'une convention entre le MAEDI et la Fondation Airbus Helicopters en janvier 2014. Celle-ci prévoit la mise à disposition gracieuse d'heures de vol pour des opérations humanitaires conduites par le CDCS.



Depuis, d'autres partenariats ont été établis avec plusieurs grandes entreprises françaises : Veolia, Nutriset, Lafarge, EDF et Bouygues Construction.

Les entreprises peuvent aussi contribuer au Fonds de concours rattaché au Fonds d'urgence humanitaire (FUH), ou faire des dons de matériel humanitaire ou de prestations de services au CDCS dans divers domaines (matériel médical, médicaments, transport, etc.).

Relations avec les autres ministères

Le ministère de l'Intérieur

Le CDCS et la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur (DGSCGC) – en particulier le Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) – sont amenés à collaborer régulièrement pour leurs activités de veille, d'alerte et de gestion des crises survenant à l'étranger et nécessitant la mise en place de moyens de sécurité civile.

Le 17 juin 2013, les deux institutions ont signé un protocole relatif aux modalités de coopération en matière de gestion des crises à l'étranger portant notamment sur la conduite d'opérations sur le terrain. Ce protocole a été mis en œuvre pour la première fois en novembre 2013, à la suite du passage du typhon *Haiyan* aux Philippines.

Par ailleurs, le CDCS appuie les efforts des équipes françaises de la sécurité civile auprès de l'INSARAG (groupe consultatif international de recherche et de sauvetage) afin de disposer d'unités opérationnelles certifiées par les Nations unies, ainsi que leur action dans le cadre de l'UNDAC (système d'évaluation et de coordination des Nations Unies en cas de catastrophe) avec notamment le déploiement d'experts français. La Mission pour l'action humanitaire représente

Conférence nationale humanitaire

La 3^e édition de la Conférence nationale humanitaire (CNH) a réuni le 23 février 2016 les acteurs humanitaires français dans leur diversité (administrations, ONG, organisations internationales, élus nationaux et régionaux, fondations d'entreprises, médias, chercheurs, étudiants, etc.), autour du thème « Quels rôles à venir pour les acteurs humanitaires internationaux dans l'architecture de l'aide ? ».

En présence du secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie, André Vallini, la 3^e CNH a constitué un point de rencontre et de discussion pour plus de 400 participants, français mais aussi internationaux, en amont du premier Sommet humanitaire mondial qui s'est tenu en mai 2016 à Istanbul (Turquie).

La 3^e CNH a débattu les idées proposées dans le rapport du secrétaire général des Nations unies pour le Sommet (One Humanity: Shared Responsibility) et abouti à :

- un constat d'une situation très préoccupante quant à la situation de millions de victimes sur la planète et des perspectives d'avenir tout aussi inquiétantes ;
- une analyse du secteur humanitaire contrastée, avec à la fois de grandes avancées au cours des dernières décennies, mais aussi le constat d'un système qui atteint ses limites en termes de capacités ;
- des propositions pour la consolidation d'un « écosystème humanitaire diversifié, centré sur les populations et structuré par les principes humanitaires », permettant de mieux répondre aux besoins actuels et de se préparer à relever les défis du futur.

Les messages clés synthétisant les débats de cette journée constituent l'une des contributions des acteurs français au Sommet humanitaire mondial. Ils sont consultables sur le site France Diplomatie dans la rubrique Action humanitaire d'urgence.

la France, aux côtés du ministère de l'Intérieur, auprès de ces deux initiatives.

Le ministère de la Santé et des Affaires sociales

Le ministère de la Santé et des Affaires sociales est aussi un partenaire privilégié du CDCS. L'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) peut en effet mobiliser des réservistes sanitaires, comme ce fut le cas dans le cadre de la lutte contre le virus Ebola. Des stocks de médicaments et de matériel médical sont aussi prépositionnés en région parisienne. Ils

couvrent les principaux risques sanitaires ainsi que les risques biologiques, chimiques ou radionucléaires.

Le ministère de la Défense

Le CDCS coopère avec le Centre de planification et de conduite des opérations du ministère de la Défense (CPCO) pour le transport de matériel humanitaire (mise à disposition de véhicules et d'aéronefs). Ce fut par exemple le cas en Haïti après le séisme qui a frappé le pays en 2010.

La collaboration avec les forces armées prévoit également des actions conjointes :

dans le camp de réfugiés de Zaatar en Jordanie, le CDCS a financé l'association Gynécologie sans frontières pour compléter l'action du groupe médical de l'armée.

Là où les forces françaises interviennent, les équipes du CDCS, en liaison avec les ambassades, veillent à la bonne coordination des acteurs humanitaires avec les

armées au titre de la gestion civilo-militaire des crises.

Relations avec les collectivités territoriales

Au fil des ans, les collectivités territoriales françaises ont développé une action extérieure d'ampleur. Multiforme, celle-ci va de l'échange scolaire aux actions de coopération décentralisée, du jumelage aux accords de partenariat économique.

Le CDCS apporte aux collectivités territoriales son expertise en matière d'informations et de conseils, grâce notamment

à son réseau de correspondants humanitaires présents dans chacune de nos Ambassades. Il facilite la coordination avec les autres acteurs humanitaires (ONG, agences des Nations unies, fondations d'entreprise, etc.) et permet une mutualisation des moyens humains et matériels lors d'une intervention (organisation de transport partagé, par exemple).

Le CDCS accompagne aussi les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la loi Oudin-Santini qui les autorise, depuis le 25 janvier 2007, à réaliser ou à financer si l'urgence le justifie des actions à caractère humanitaire. Le Fonds de concours (FACECO), géré par le CDCS, permet ainsi de mutualiser leurs contributions à des projets humanitaires de plus grande ampleur.

Les instruments financiers

Le Fonds d'urgence humanitaire (FUH)

Afin de mener à bien ses différentes actions, la Mission pour l'action humanitaire dispose de crédits inscrits sur le budget de la mission interministérielle « aide publique au développement ».

Ces crédits sont regroupés dans le Fonds d'urgence humanitaire (FUH), qui finance différents types d'opérations :

- des actions directes (envoi de tout type de matériel) ;
- des opérations conduites par les postes diplomatiques et consulaires à partir de délégations de crédits ;
- des subventions aux ONG ;
- des versements exceptionnels aux agences des Nations unies et organisations internationales (HCR, PAM, OIM, OMS, CICR, etc.).

Les ressources du FUH comprennent une dotation annuelle d'environ 12 millions d'euros, éventuellement abondée en cas de crise grave par une dotation spéciale.

Ces ressources peuvent également être majorées par des versements effectués par des particuliers, des entreprises et des collectivités territoriales sur les deux fonds de concours.

Le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) :

Ce fonds de concours, géré par le CDCS, est réservé aux collectivités territoriales qui souhaitent apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger. Il a pour objectif de :

- permettre une réponse d'urgence efficace et pertinente ;
- coordonner les énergies et les moyens quand survient la crise ;
- garantir la traçabilité des fonds versés.

COMMENT CONTRIBUER AU FACECO

La collectivité cible le pays ou la crise pour laquelle elle souhaite contribuer. À la suite de la délibération, la Trésorerie départementale compétente effectue un virement auprès de la Trésorerie générale pour l'étranger (TGE) :

Trésorerie générale pour l'étranger

Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)

Code banque : 30001

Code guichet : 00589

Compte : 0000M055150

Clé RIB : 21

IBAN : FR06 3000 1005 8900 00 M0 5515 021

SWIFT (BIC) : BDFEFRPPCCT

Elle précise, lors du virement, le numéro et l'intitulé du fonds de concours à abonder : 1-2-00263 « Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger » en mentionnant le pays ou la crise ciblée.

Le fonds de concours (FDC)

Les particuliers ou les entreprises qui souhaitent manifester leur solidarité avec les populations touchées par les crises à l'étranger ont la possibilité de verser une contribution financière au Fonds de concours r géré par le CDCS.

Le recours à ce fonds de concours présente deux avantages :

- il garantit une utilisation optimale des fonds versés : soit leur cumul permet de financer des opérations d'envergure qu'un don isolé ne pourrait pas mener, soit ces fonds viennent s'ajouter pour contribuer à la réalisation de projets existants ;
- il garantit la bonne affectation des fonds versés et leur bonne utilisation à l'étranger sous le contrôle du réseau diplomatique français.

Comment contribuer au FDC

Les particuliers et les entreprises peuvent adresser leurs dons par :

- chèque à l'ordre du Trésor Public, adressé au ministère des Affaires étrangères et du Développement international, Centre de crise et de soutien, 37, quai d'Orsay, Paris 75007

- virement adressé à « FDC MAE n° 12008 » Banque de France, agence de Nantes (44)

Code banque : 30001

Code guichet : 00589

Compte : 0000M055150

Clé RIB : 13

IBAN : FR06 3000 1005 8900 00M0 5515 021

SWIFT (BIC) : BDFERPPCCT

Les donateurs sont invités à annoncer leur don par un courrier adressé au CDCS qui précise le pays ou l'action qu'ils désirent soutenir.

6 — LA MISSION POUR LA STABILISATION

L'action de stabilisation s'inscrit dans le cadre de l'approche globale de la gestion de crise. Elle contribue à la sortie de crise, notamment en rétablissant les conditions de viabilité minimales d'un État et en jetant les bases d'un retour à une vie démocratique par le lancement d'un processus civil de reconstruction

Afin de renforcer l'efficacité du dispositif français de réponse aux crises, le CDCS s'est doté, en décembre 2014, d'une mission spécifiquement dédiée à l'accompagnement des processus de sortie de crise : la Mission pour la stabilisation (MS).

Pour ce faire, la MS finance des projets et mobilise de l'expertise dans des délais

très courts, permettant de soutenir les transitions politiques et/ou de poser les jalons des processus de reconstruction d'un pays ayant traversé une crise.

Dotée de procédures souples et accélérées adaptées à la volatilité de ces contextes d'intervention, elle déploie des actions à impact rapide favorisant la sortie de crise, répondant à un double

objectif : accompagner l'État dans le redéploiement de ses fonctions de base et faire rapidement bénéficier les populations des « dividendes de la paix ».

Périmètre d'intervention sectoriel : trois axes stratégiques

Rétablissement de la sécurité et des fonctions de base de l'État

- > Appuyer le déminage, la réforme du secteur de la sécurité et le redéploiement des forces de sécurité.
- > Soutenir les processus électoraux dans les pays en sortie de crise.
- > Redéployer l'institution judiciaire par la formation des magistrats et le renforcement de la chaîne pénale.
- > Relancer les finances publiques et la mobilisation des ressources domestiques.
- > Accompagner les processus de réforme de l'État (décentralisation, fonction publique, etc.).

Soutien à la réconciliation et renforcement de l'adhésion à la paix

- > Accompagner les processus de réconciliation (conflits communautaires, agro-pastoraux).
- > Soutenir les processus de justice transitionnelle.
- > Rétablir l'accès aux services sociaux de base (accès à l'énergie, eau, éducation, santé...).
- > Prévenir la radicalisation et lutter contre l'extrémisme violent.

Renforcement de la société civile en tant qu'acteur de la vie démocratique

- > Protéger et soutenir les défenseurs des droits de l'homme.
- > Appuyer les acteurs des médias et le pluralisme.
- > Soutenir les processus de démobilisation, désarmement, et réintégration des combattants.
- > Accompagner la reprise du dialogue entre l'État et la société civile.

Focus Moyen-Orient : permettre le retour des populations déplacées

En Irak, plus de 3 millions de personnes ont fui les atrocités perpétrées par Daech, cherchant refuge dans les régions sûres dans le reste du pays. À mesure que le terrain est repris à Daech, le retour de ces familles dans les villages libérés demeure entravé par la présence massive de mines et d'engins explosifs.

Dans la région, la MS soutient cinq projets permettant la cartographie et la dépollution de dizaines de villages : à ce jour, 624 000 m² de terrain ont été nettoyés, et presque 3 000 engins explosifs découverts ont été neutralisés.

Sur les 80 démineurs formés par la MS en 2016, l'une des équipes est constituée exclusivement de femmes yézidiennes. Leur tâche consiste à repérer, identifier et détruire les engins explosifs polluant les villages, les infrastructures et la campagne avoisinante.

Focus projet en RCA, l'initiative quartiers d'avenir

La République centrafricaine a connu une crise politique, sécuritaire et humanitaire majeure en 2013-2014. Le processus de transition s'est achevé au début de l'année 2016, au terme de la tenue d'élections présidentielles et législatives qui ont rétabli l'ordre constitutionnel et démocratique. La situation sécuritaire reste cependant fragile, dans un contexte où la cohésion sociale a été fortement ébranlée par la crise.

Pour répondre à ce défi, la Mission pour la stabilisation finance l'Initiative «Quartiers d'avenir» lancée en 2015 par l'ambassade de France à Bangui. L'objectif de ce programme est double :

- soutenir des microprojets de développement ayant un impact direct sur l'amélioration des conditions de vie et la réconciliation : éducation, coopératives agricoles, santé, engagement des jeunes ;
- aider les associations, petites et fragilisées par la crise, à innover pour prendre le relais des opérateurs de l'urgence et reconstruire le tissu économique et social au niveau local.

Pas moins d'une quarantaine de projets ont ainsi été soutenus dans le cadre de cette initiative sur la période 2015/2016.

Focus projet : Irak-Libye-Yémen-Médias (ILYM)

Médiateurs entre les autorités politiques et les populations, acteurs clés dans la diffusion de l'information, les journalistes jouent un rôle majeur dans l'animation du débat public. En zone de crise, ils sont souvent malmenés, menacés et otages des conflits partisans. Les protéger, les former et les aider à garantir la production d'une information libre et pluraliste est une nécessité.

En 2015 et en 2016, la Mission pour la stabilisation a confié à Canal France International (CFI) la mise en œuvre d'un projet de renforcement des capacités d'un réseau de journalistes influents d'Irak, de Libye et du Yémen. Il s'agissait pour eux d'échanger sur les conditions d'exercice de leur profession dans leurs pays respectifs et de participer à plusieurs conférences, visites de médias à Paris et séminaires de réflexion animés par des confrères, des chercheurs et des spécialistes du monde arabe. L'objectif ? Aider ces journalistes à jouer pleinement leur rôle en matière de réconciliation nationale.



Périmètre d'intervention géographique

La MS intervient prioritairement dans les pays dont les crises – électorales, sécuritaires, institutionnelles, politiques, sanitaires – affectent le bon fonctionnement

de l'État. Ce soutien est assuré dès que les conditions sécuritaires le permettent, et son désengagement s'apprécie au regard d'une série de critères : situation

sur le terrain, tenue d'élections clôturant une période de transition.



Des partenaires et opérateurs rompus aux terrains de crise

La MS travaille en étroite coordination avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de crise. Dans ce cadre, elle articule son action avec la réponse humanitaire d'urgence d'une part, et avec les programmes structurels de développement d'autre part. Ses partenaires sont variés : services de l'État, collectivités territoriales, organisations de la société civile, secteur privé, etc.

Pour la mise en œuvre de ses projets, elle s'appuie en particulier sur les acteurs suivant :



ORGANISATIONS INTERNATIONALES



OPÉRATEURS DE L'ÉTAT FRANÇAIS



ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES



© 2017 MAEDI - Réalisation : Direction de la communication et de la presse - Impression : reprographie de la Courneuve, DIL.



diplomatie.gouv.fr

—
Centre de crise et de soutien
37, quai d'Orsay
75351 Paris
France